

# GPEC : Ensemble, réagissons !

**Tout d'abord, quelques rappels : le SNABF Solidaires s'est inscrit dès le début du processus dans une logique de négociations**, en étant prêt à apporter au fil des échanges des propositions concrètes. Ces propositions étaient d'ailleurs parfaitement réalistes, puisque d'ores et déjà contenues dans d'autres accords tels que celui de Thalès.

**Nous étions attachés à quatre préalables :**

- la négociation devait s'inscrire **dans le cadre de l'actuel Statut du Personnel**,
- l'accord devait **inclure les personnels de la Fabrication des Billets**,
- le préambule devait **renvoyer à des négociations ultérieures sur la promotion interne** et sur la réforme de l'ensemble de notre système de formation,
- **le calendrier des négociations** devait nous permettre de prendre du temps, compte tenu des enjeux de cette réforme pour chacun d'entre-nous.

Nous avons obtenu que la DGFB soit comprise dans les négociations et dans l'accord final. Par contre, **la Banque a refusé les trois autres préalables**.

Après plusieurs Commissions du Personnel, force est de constater que la Banque refuse d'entendre notre point de vue et nos propositions. **L'accord qu'elle nous propose aujourd'hui est inacceptable, car dangereux pour le Personnel**.

**Illustration en quelques points :**

→ **Le rattachement des agents aux fonctions est unilatéral :**

Chacun d'entre nous est déjà, ou sera bientôt, rattaché à une fonction : mais vous qui nous lisez, savez-vous aujourd'hui quelle fonction vous est attribuée ?

Sachez qu'il n'y a **aucune possibilité de recours** en cas de désaccord. Le rattachement se fait sans possibilité d'appel (article 3.2, page 7 de l'accord de la Banque).

Bonne ou mauvaise surprise au final ?

→ **Les perspectives de carrières professionnelles s'effacent au profit de l'individualisation des rémunérations :**

**La timide mise en place de la VAE** (art 9.1, page 12) montre la vision restrictive de la Banque à ce sujet. Quels que soient les efforts de formation du Personnel, ceux-ci ne se traduiront pas par une reconnaissance en termes d'évolution de carrière. Par ailleurs, **aucune contrepartie** n'est envisagée pour les agents qui accepteraient de **rejoindre un pôle de compétence** en effectuant une mobilité géographique (art 8, page 12). De même, les agents qui s'investiront dans le **tutorat** (art. 9.4 page 14) – **notamment des seniors** (art. 10, page 15) – verront leur contribution reconnue en termes de complément de rémunération (et encore... c'est tout juste !), **mais pas du tout en termes de déroulement de carrière**. Enfin, s'agissant du dispositif d'anticipation des **reconversions, aucune disposition de réinsertion et de reclassement** n'est prévue en cas d'échec (art 6.2, page 11).

Avec sa GPEC, les nouvelles mesures que la Banque met en place n'offrent aucune nouvelle perspective de déroulement de carrière pour les agents. C'est en réalité **un système d'individualisation des rémunérations aléatoire et opaque qui nous est imposé**.



### → **Mobilité intrarégionale :**

En dépit des améliorations apportées par la Banque au fil des négociations, le dispositif est loin de répondre à toutes les difficultés que rencontrent concrètement les agents lorsqu'ils mutent. Par exemple, il ne prend **pas en compte** le cas, souvent rencontré, des **agents qui mutent dans une ville plus chère que celle qu'ils quittent** (art. 14.3, page 19).

Mais surtout, le **système fige les possibilités de mutation interrégionales** qui ne seront plus du tout prioritaires, quelles que soient les raisons de l'agent qui souhaite être muté. Être muté d'une région à l'autre ou être muté de Paris en province relèvera dorénavant de l'exception, **le dispositif de demande de mutation à l'initiative des agents étant supprimé** (art 12.6, page 19).

Par contre, à l'intérieur d'une même région, les mutations auront lieu, plus ou moins volontaires, au gré des réorganisations. La GPEC proposée facilite le processus. **Nous sommes tous concernés.** Agents du réseau bien sûr, et agents de la Banque Centrale dont les unités se trouvent à Paris, mais aussi à Marne la Vallée ou à Poitiers. **De la mobilité choisie à la mobilité contrainte, il n'y a qu'un tout petit pas**, que le projet pourrait permettre de franchir facilement.

### → **Les procédures et instances liées à la GPEC sont hermétiques :**

Concernant les instances qui feront vivre la GPEC, nous avons demandé que **L'Observatoire de l'emploi et des compétences** (art. 4.1, page 8) **soit paritaire : il ne le sera pas.** Seuls les représentants de la Banque y siègeront. Par ailleurs, **nous demandions que le CCE soit davantage informé et consulté** selon des procédures qui existent dans d'autres entreprises. Cela nous a été **refusé.**

Bref, la **GPEC** telle qu'elle est conçue par la DGRH, est un outil **à son seul service, pour « utiliser » le Personnel** selon les seuls objectifs de la Banque. Le dialogue social et la motivation des agents passent à la trappe... une fois de plus !

## **Le tableau est éloquent... il est loin d'être exhaustif !**

Le projet, tel qu'il nous est proposé aujourd'hui, est inacceptable. Il nous faut réagir et ne pas laisser faire. Nous pouvons le faire évoluer. Il existe à l'extérieur des accords GPEC réellement négociés bien plus favorables aux salariés et surtout plus motivants.

Lors du prochain CCE, nous interpellons la Banque sur son projet. Il est l'une des pièces maîtresses de sa stratégie RH. Si nous ne réagissons pas, nous lui laissons le champ libre pour déployer l'ensemble de sa stratégie, qui sera sans aucun doute, désastreuse pour le Personnel.

**C'est pourquoi, nous appelons l'ensemble du Personnel à se mobiliser le 26 juin, jour de CCE, pour peser de tout son poids et empêcher de nouvelles régressions.**

## **Nous vous appelons à la grève mardi 26 juin 2007**

**Jusqu'ici la Banque n'a pas voulu nous entendre. Avec votre soutien, nous pourrions faire valoir vos espoirs et vos droits.**

### **Dernière minute : CPM / SMCC**

Nous apprenons aujourd'hui par la Banque que la CNAM remettrait en cause sa délégation de gestion donnée à la SMCC, ce qui pourrait menacer gravement l'édifice (CPM/SMCC) de la protection sociale à la Banque